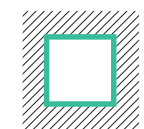


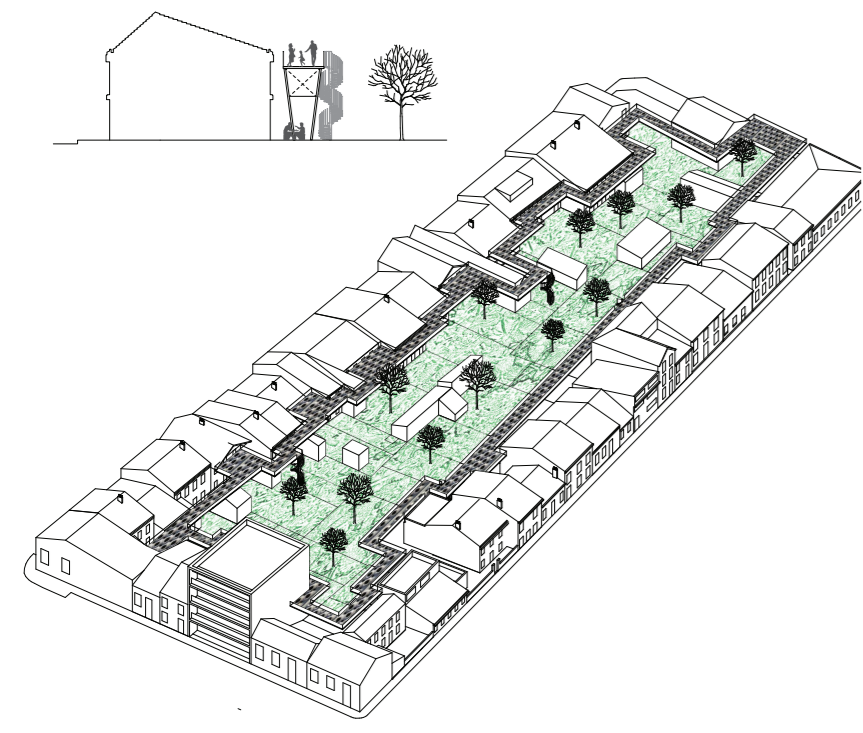
Cas retenus :

3. îlot Saint Augustin
relier



la coursive partagée

- programme : espace continu de rencontre inter-voisins
- public : se limite aux habitants de l'îlot
- accessibilité : propre à chaque logement et par les jardins
- écologie : récupération des eaux de pluie pour les jardins
- économie : structure légère éléments préfabriqués

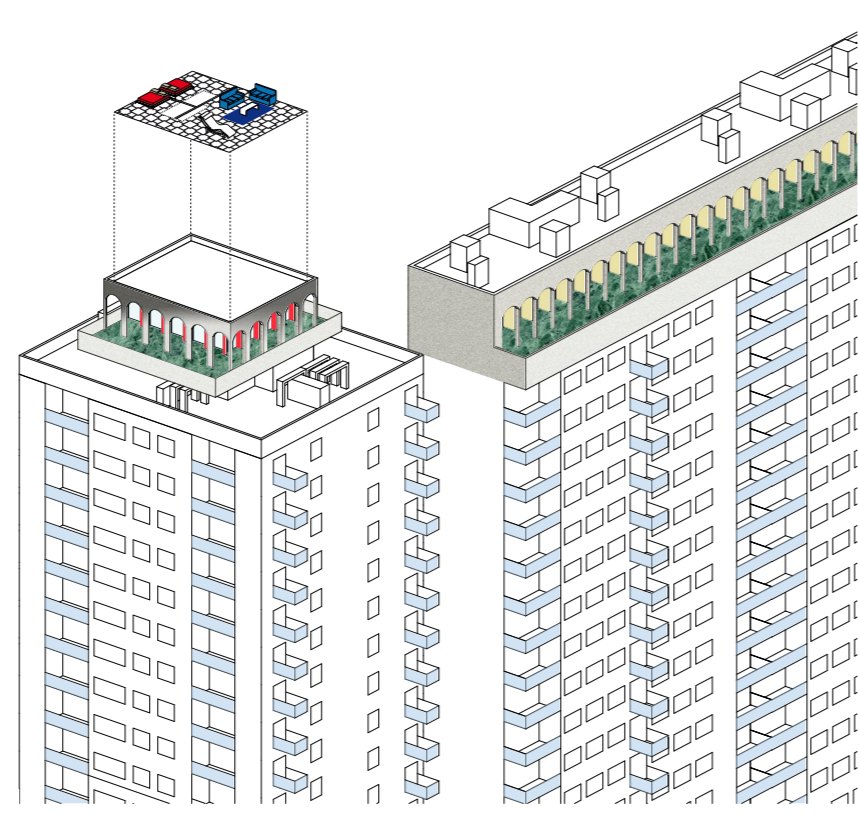


5. Grand Parc
superposer

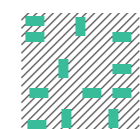


les palais des fêtes

- programme : palais des festivités (mariages, anniversaires, etc.) et résidence de vacances de courte durée
- public : ouvert au quartier et fonctionne par système de rotation
- accessibilité : existante à poursuivre
- écologie : équipement des nouveaux toits et redistribution aux habitants (panneaux solaires, récupération de l'eau)
- économie : location des espaces pour un financement destiné à des projets d'amélioration du parc immobilier

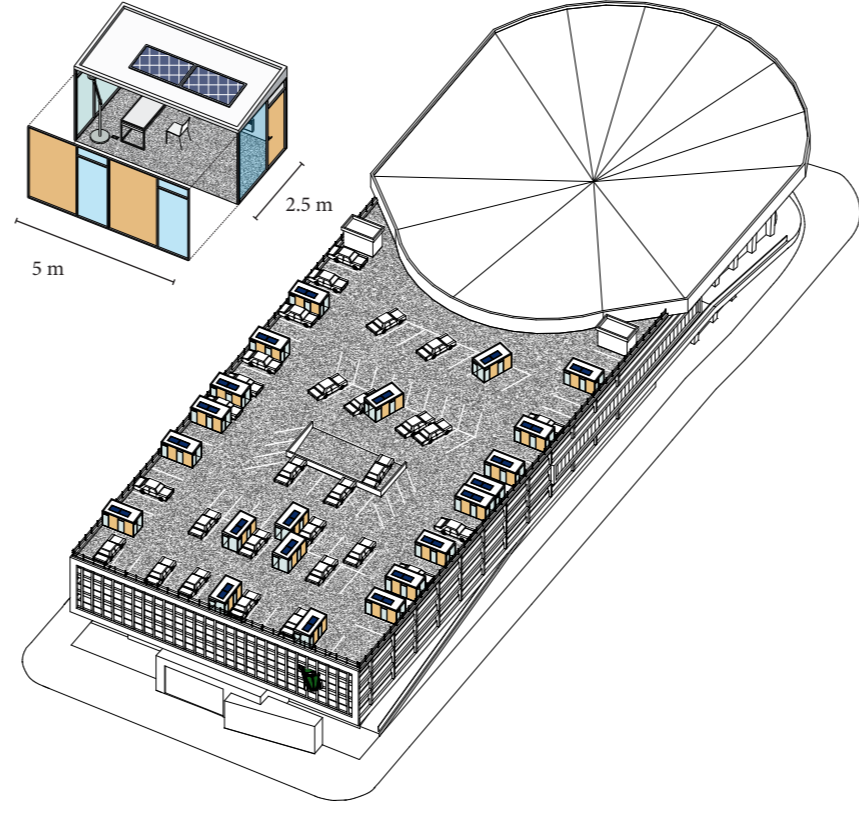


7. parking Victor Hugo
multiplier

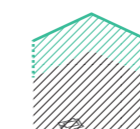


l'atelier mobile

- programme : module d'atelier de 12.5 m² démontable et transportable
- public : ouvert à tous
- accessibilité : existante, ouvert 24h/24
- écologie : structure autonome en énergie utilisation de matériaux recyclables
- économie : égale à celle d'une place de parking système d'abonnement existant (60 euros / mois pour un étudiant)

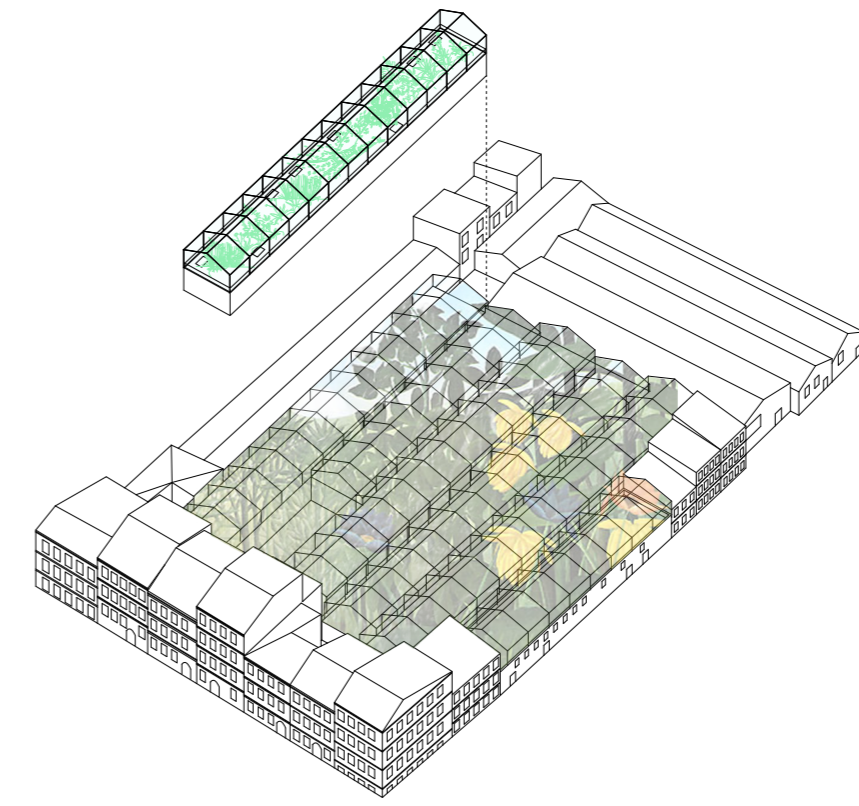


9. chais sur les quais des Chartrons
soulever

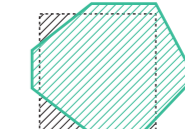


les serres urbaines

- programme : serres d'agriculture urbaine
- public : ouvert aux agriculteurs et adhérents de l'AMAP
- accessibilité : accès depuis les quais des Chartrons par les cours des immeubles
- écologie : favorise des modes de vie soutenables en zone urbaine
- économie : promeut une économie locale et garantit des prix raisonnables



10. îlot Place du Parlement
transformer



les terrasses mansardées

- programme : terrasses et jardins sous et sur les toits
- public : propriétaires et locataires des immeubles
- accessibilité : existante ou à poursuivre
- écologie : réintroduit des espaces végétalisés en milieu urbain
- rentabilité : permet de créer de la plus value immobilière sur un bâti ancien

